

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 JUIN 2023

**Délibération n°2023.06.100.B**

**Contrat de ville : programmation des actions 2023**

LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 juin 2023

**Secrétaire de Séance:** Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **27**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023\_06\_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.06.100.B**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION DES ACTIONS 2023**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition :CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux :[10805 -1) CONSOLIDER LA PLACE DE LA MÉDIATION SOCIALE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.

ODD 17 Partenariats : Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de la ville et avec les institutions.

- Vu, les orientations du contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;
- Vu, les orientations de l'appel à projets contrat de ville 2023 ;
- Vu, les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi...).

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma Campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvres à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023\_06\_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

Le Contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

Le 1<sup>er</sup> mars, la conférence des financeurs du contrat de ville a examiné collégalement les projets pour échanger et harmoniser les avis. Des dossiers ont nécessité des compléments d'information et il a été demandé 2 ateliers supplémentaires à l'Espace Mendès France dans le cadre de la concertation Cartelima ! en cohérence avec le projet mené par l'association auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Il convient donc de décider de la participation financière de GrandAngoulême sur ces projets relevant du bureau communautaire.

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Mobil'Emploi	Maison des Habitants de Basseau	4 000,00 €	
CSCS CAJ	Entre de bonnes mains	2 000,00 €	
Mission de coordination des apprentissages du français	UDAF Charente	8 000,00 €	
Espace Pierre Mendès France	Ateliers spécifiques d'animation autour de la démarche Cartelima !	4 065,00 €	

Le montant total des attributions s'élève à 18 065 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, les élus qui pourraient être intéressés, y compris à titre personnel ou familial, par le versement de ces subventions.**

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** les actions telles que détaillées ci-dessus et d'attribuer les montants de subvention suivants :

- Maison des habitants de Basseau : 4 000 €
- CSCS CAJ : 2 000 €
- UDAF Charente : 8 000 €
- Espace Pierre Mendès France : 4 065 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023\_06\_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

**D'AUTORISER** le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023\_06\_100B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023